

## OFFRE DE STAGE

---

### **Inventaire et cartographie des zones humides du contrat territorial du Haut Bassin de la Loire (partie Haute-Loire)**

---

#### Présentation du CEN Auvergne

**Association à but non lucratif** appartenant à un **réseau national**, le **Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne** mène depuis 30 ans des actions de préservation du patrimoine naturel sur le territoire régional. La mise en œuvre de ces actions s'appuie sur **une gouvernance associative** (Assemblée générale, Conseil d'administration), un Conseil scientifique bénévole, une équipe professionnelle (29 salariés sur 3 sites) et le relais de bénévoles. Le CEN intervient au regard des moyens publics et privés qu'il peut mobiliser, en lien étroit avec les autres acteurs et dans une situation d'interface entre acteurs publics (Etat et collectivités territoriales), citoyens et acteurs économiques (agriculteurs, entreprises...). Ses actions sont relayées sur le département de l'Allier par le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier. Les **bénévoles de l'association** permettent la conduite de projets hors financement public dans une démarche participative ancrée dans les territoires.

Les actions du CEN s'articulent autour de **deux axes prioritaires** :

***Assurer la préservation in situ du patrimoine naturel prioritaire en confortant, gérant et pérennisant un réseau de sites CEN, complémentaire des outils de protection de sites des collectivités et de l'Etat***

Les sites constituant le réseau de sites CEN sont choisis pour leur intérêt écologique (présence de milieux naturels, espèces jugées rares et/ou menacées, enjeu de fonctionnalité). Ils font l'objet d'un accord amiable avec les propriétaires permettant l'intervention du CEN via la maîtrise foncière (acquisition, location) et/ou la maîtrise d'usage (convention...). Des actions de gestion en vue de la conservation des milieux naturels ou semi-naturels et des espèces patrimoniales qu'ils abritent sont mises en œuvre. Les choix de gestion, qui peuvent également porter sur une libre évolution des milieux (non gestion), intègrent des critères scientifiques et socio-économiques. Ils sont validés par le Conseil scientifique. Ces sites peuvent faire l'objet d'une valorisation et constituent des lieux d'expérimentation.

***Démultiplier les actions en faveur du patrimoine naturel en contribuant à la mise en place des politiques publiques, notamment au travers de missions d'experts***

Sur la base de l'expérience acquise sur la gestion de son réseau de sites, le CEN met à disposition ses connaissances et savoir-faire techniques et scientifiques. Il se positionne comme partenaires des pouvoirs publics pour accompagner l'émergence de politiques publiques en faveur du patrimoine naturel, expérimenter, mettre en œuvre et/ou contribuer à leur évaluation. Il contribue également à la prise en compte du patrimoine naturel dans les politiques sectorielles ou territoriales.

## Contexte du stage

La connaissance de la répartition des zones humides sur le haut bassin versant de la Loire est aujourd'hui fragmentaire, et nécessite une étude approfondie dans le cadre du **contrat territorial du Haut bassin de la Loire**. Ce contrat est porté par le SICALA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents) et a été signé en septembre 2017 par 24 maitres d'ouvrages, dont le CEN Auvergne.

Ce contrat territorial a pour ambition de réaliser des actions programmées et concertées pour garantir la qualité des eaux sur le haut bassin versant de la Loire mais aussi d'améliorer la gestion de l'eau sur un territoire de tête de bassin aux sources du plus grand fleuve français. Ce contrat s'articule avec le SAGE Loire Amont qui a été validé en décembre 2017.

Le territoire représente 890 km<sup>2</sup> partagé entre moyenne montagne, plateaux et gorges profondes où l'eau est très présente. Il intègre tout le bassin ardéchois de la Loire, ses sources et tous ses affluents à l'amont de la confluence avec la Borne en Haute-Loire. Ce contrat territorial est donc le plus en amont sur le bassin de la Loire, sur un territoire qui n'a encore pas bénéficié d'un tel outil.

Concernant les zones humides, le CEN Auvergne a réalisé en 2015 un travail de prélocalisation des zones humides par recueil de données auprès des partenaires et de photointerprétation, permettant d'alimenter le diagnostic de territoire accompagnant l'émergence du contrat. Le CEN est maître d'ouvrage de plusieurs actions portant sur les zones humides que ce soit des études, des travaux de restauration ou des actions d'animation en faveur de la prise en compte des zones humides.

Dès la signature du contrat, la prélocalisation a été affinée notamment par l'organisation d'atelier locaux permettant de recueillir la connaissance des personnes vivant sur le territoire ou des experts locaux. Dans la foulée en 2018, le CEN Auvergne a lancé sur la partie Haute-Loire du Contrat territorial (soit 567 km<sup>2</sup> sur 40 communes), **la cartographie des zones humides** dans un cadre méthodologique partagé avec les acteurs du territoire. L'étude doit aboutir à des éléments d'analyse afin de proposer une première hiérarchisation des zones humides et des enjeux associés, comme un préalable nécessaire à la mise en place d'actions ciblées et efficaces en faveur de la préservation de ces milieux. En 2018, la moitié du territoire a été prospectée. **L'inventaire devra ainsi être finalisé en 2019.**

**L'inventaire de terrain, objet principal de l'offre de stage, sera réalisé entre avril et août 2019. Afin de permettre d'atteindre les objectifs de cartographie du territoire, le stagiaire sera assisté par une chargée d'étude « zones humides » et la chargée de mission, en charge du suivi du projet global à l'antenne Haute-Loire du CEN Auvergne.**

## Contenu du stage

Objectifs :

- **Terminer la cartographie complète des zones humides de la partie Haute-Loire du bassin versant**
- **Compléter la base de données Gwern mise en place par le forum des marais atlantiques (cadre imposé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne) selon les critères hydrologiques, pédologiques et botaniques**
- **Analyser les données, rédiger un rapport d'étude et commencer la hiérarchisation des zones humides prioritaires en termes d'intervention de restauration et de conservation.**

Moyens :

- Pré-localisation des zones humides : prise en main de l'étude de prélocalisation des zones humides réalisée par le CEN en 2015 et des compléments méthodologiques réalisés en 2018,
- Etablissement d'un plan de prospection du territoire (bordereau de cartographie, prise en main de l'outil informatique « cross-call » pour rentrer les données en lignes sur le terrain...)
- Prospections de terrain en vue de préciser la localisation et les caractéristiques des zones humides pré-identifiées (formation sur le terrain en début de stage)
- Intégration et synthèse des données recueillies dans des fiches descriptives de site et sous SIG.

Rendu :

A la fin du stage, il sera demandé au stagiaire de participer activement à la rédaction finale de l'étude, en produisant notamment une :

- Synthèse méthodologique de la démarche d'inventaire
- Analyse des résultats obtenus
- Première hiérarchisation des zones humides prioritaires à préserver ou à restaurer

**Durée de stage : 6 mois – base 35h/sem. Le stagiaire devra débiter sa mission si possible en mars 2019. La phase de terrain durera 4 à 5 mois (Avril – Aout). Le stagiaire sera sur le terrain du Lundi au Jeudi. Le vendredi matin sera destinée à la saisie des données au bureau.**

Nombreux déplacements à prévoir, voiture personnelle obligatoire bien que la voiture de service sera privilégiée (frais de déplacement et de mission remboursés). Les frais de locations de gîte seront directement pris en charge par le CEN Auvergne (locations à la semaine en fonction de l'avancée du terrain).

Stage basé à l'Antenne Haute-Loire du CEN Auvergne, à **Chavaniac-Lafayette (43)**

Indemnité de stage : environ 500 €/mois.

### Compétences et conditions requises

- **Une bonne condition physique est indispensable, ainsi qu'une capacité d'autonomie sur le terrain**
- Formation Master 1 ou 2 ou école d'ingénieur en environnement-biodiversité-hydrologie.
- **Bonnes connaissances des végétations des zones humides de moyenne montagne** souhaitées, notamment sur l'évaluation de l'état de conservation, et intérêt fort pour la thématique. **Expérience dans le domaine des zones humides fortement souhaitable.**
- **Connaissances en hydrologie et en pédologie des zones humides.**
- Connaissances en botanique (reconnaissance de la flore et des habitats humides ouverts et forestiers).
- Connaissance du monde agricole et aptitude à la concertation avec les gestionnaires de terrain.
- **Maîtrise de la cartographie SIG (logiciel QGIS)**
- **Capacités de rédaction et d'analyse**
- Motivation pour le travail d'équipe et en milieu associatif
- Permis B indispensable

### Candidatures/ Contact :

La candidature devra comporter un CV, une lettre de motivation ainsi qu'un **rapport rédigé durant l'année universitaire par l'étudiant** (rapport individuel)

Elle doit être envoyée **avant le 7 janvier 2019** à **Delphine BENARD** de préférence par mail [delphine.benard@CEN-auvergne.fr](mailto:delphine.benard@CEN-auvergne.fr) ou par courrier au :

CEN Auvergne

Bâtiment dénommé « ancienne école »

Le Bourg

43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE

Pour plus d'information sur l'offre de stage : 09 70 75 04 97

*Cette étude est financée par :*

